

## La rentrée des élus



Mercredi 14 septembre, sur les coups de 20h00, les élus de Vallées-en-Champagne ont effectué leur rentrée par la tenue d'un conseil municipal sous la présidence de Bruno Lahouati, maire de la commune nouvelle. Le compte-rendu complet de la séance est affiché sur les panneaux habituels. Pour les administrés odoniens connectés, le document est consultable sur le site de la commune nouvelle : [www.baulneenbrie.fr](http://www.baulneenbrie.fr). Pour les autres, sachez en passant:

- que les travaux de l'église de La Chapelle-Monthodon s'élèvent à 93 904,13€ TTC. Le Conseil municipal autorise le maire à faire toutes les demandes de subventions.

- que Stéphane Adamo, riverain de la rue de Clairefontaine, laisse « tomber » les poursuites engagées contre la commune concernant l'implantation d'une interdiction de stationnement. Rappelons que ce dernier a été condamné à verser la somme de 1 500€ à la commune de La Chapelle Monthodon et a fait appel de cette décision. Devant l'état de santé du riverain, les élus décident que Stéphane Adamo doit tout de même s'acquitter de la somme dans son intégralité : Le résultat du vote à bulletin secret : 12 voix pour 100%, 9 voix pour 50%, 5 voix pour 0%. Il y a eu 4 votes « Blanc ». Il a été acté de lui octroyer une facilité de paiement sur 12 mois. Claude Picart, maire délégué de Saint-Agnan a proposé que la somme soit versée à une association œuvrant pour la lutte contre le cancer. Cette proposition a été adoptée à la majorité.
- qu'il y aura bien 1 bureau de vote dans chaque commune composant Vallées-en-Champagne, lors des prochaines échéances électorales.

La séance a été levée à 22h52.



## Vendange : la qualité, pas la quantité

« Cette année, c'est de la merde ! » tempête un jeune vigneron de la commune nouvelle de Vallées-en-Champagne, tout en chargeant des caisses de raisin après avoir vendangé une parcelle en un éclair. « Il n'y a effectivement pas beaucoup de raisin. C'est dommage, car cette année le raisin est sain. Il y a bien un peu de pourriture, mais c'est de la pourriture noble. Quant au degré, il est là ! » renchérit un autre viticulteur de la commune nouvelle. « Heureusement que le beau temps est avec nous ! Ça fait du bien au moral » lance une coupeuse, quelque peu désabusée. Le service technique du Comité Champagne qui suit un certain nombre de paramètres, pense que l'on va se rapprocher de l'année 2002 qui était une grande année.



## Le bon plan !

Chaque samedi soir à Condé-en-Brie, ça sent bon le feu de bois sur la place de l'église. Mais pas que ! En effet, depuis le 11 septembre, Anthony Triqueneaux gare désormais, ici, son camion pizza La Toscana de 18h00 à 21h00. Ce jeune pizzaiolo ambulancier sud axonais propose des produits frais de toutes sortes : pizzas, bruchettas, toscanos, salades et y compris des produits halal.

Tout est préparé et cuit devant vous. Le succès étant au rendez-vous, il est conseillé de passer sa commande au 07 85 36 43 09 afin d'éviter l'attente. Vous pouvez retrouver Anthony sur les routes de l'Omois : le mardi à Varennes, mercredi à Blesmes, jeudi à Moulins, samedi à Condé-en-Brie et dimanche à Chartèves, de 18h00 à 21h00.



## Le bélier du ru



Le bélier hydraulique n'est pas mort ! Christian Bartkowiak, un odonien à la retraite, vient de réaliser ce système de pompe à eau, inventé il y a plus de 200 ans. Une technologie rustique, économique, écologique et efficace. Le principe du bélier repose sur la surpression créée lorsque le débit d'un liquide est soudainement interrompu, par exemple, lors de la fermeture rapide d'un robinet. L'onde de choc qui en découle est généralement violente et endommage les canalisations non protégées. En 1796, l'industriel et inventeur Joseph de Montgolfier a l'idée de détourner cet effet à bon escient. Après avoir fait voler des aérostats avec son frère Etienne, il dépose le brevet de cette pompe autonome et efficace et la nomme bélier, à cause du bruit et de la violence du coup.

« C'est un procédé qui a servi pendant de très nombreuses années et qui est encore, aujourd'hui, utilisé notamment sur des châteaux d'eau » indique Christian Bartkowiak. « En ayant une hauteur d'eau d'1m, on peut remonter de l'eau à 10m de haut. Mais le coefficient de rentabilité est très faible. On utilise environ 90% d'eau pour en remonter seulement 10% » poursuit-il. Le retraité bricoleur a procédé au montage du bélier avec son gendre. « Le fonctionnement n'est pas évident. Mais une fois que l'on a compris l'astuce, c'est relativement facile ! La documentation mise en ligne sur internet par des passionnés de pompes bélier nous a été très utile. Il nous a fallu environ 2h30 pour le monter. Quant au coût, j'ai dû dépenser grosso modo 50€ pour les pièces. Le prix d'un vrai bélier Walton, le dernier fabricant français, va de 1 120€ à 3 690€ » précise-t-il.

Le bélier, placé ici dans un ru, alimente en goutte à goutte une cuve située à une hauteur de 3,50m. 40 litres sont ainsi récupérés sur une journée. Il faut compter 3 semaines pour remplir la cuve de 1 000 litres.

« Je souhaite transformer mon jardin en verger. 1 arbre consomme au minimum 10 litres d'eau par semaine lors de ses 2, 3 premières années de croissance. Si je veux planter une dizaine d'arbres, ça me fait 100 litres d'eau par semaine. Ça sera donc suffisant » conclut celui que l'on surnomme le MacGyver odonien. Il faut préciser que c'est ce dernier qui avait installé il y a quelques années un seau à vendange sur un coffret de répartition Orange. Lassé d'avoir une ligne téléphonique défectueuse, il avait trouvé ce moyen, certes peu banal mais efficace, pour protéger les connexions des intempéries.

## Impair, manque et passe de 12 à 26 T !



Fin août, un arrêté municipal signé par la maire déléguée de la commune historique de La Chapelle Monthodon a fait causer dans les chaumières odoniennes. En effet, celui-ci précisait que la circulation sur le pont de Chézy était interdite aux véhicules (transport de marchandise) de plus de 26 tonnes ! De quoi interpellier plus d'un administré s'intéressant quelque peu à la vie communale ! « Je suis désolé pour cet impair, nous avons pris un arrêté ce jour pour limiter le tonnage à 12 tonnes en conformité avec la signalisation en place. Merci pour votre vigilance » faisait savoir début septembre, Bruno Lahouati, maire de Vallées-en-Champagne, à un lanceur d'alerte...

